

#Question1

Ma fille, née en 2010, est en seconde et passe en 1ère.

L'IDE (Infirmière Diplômée d'Etat) rattachée à l'établissement me demande la photocopie des vaccins DTP et ROR.

L'an passé, pour **le DTP**, j'ai dû faire un rappel et lui transmettre la photocopie (elle m'avait menacée de refuser son inscription au lycée).

Pour le **ROR**, ma fille n'a jamais été vaccinée. Est-il devenu obligatoire pour les lycéens ? D'après moi, non. Ai-je loupé une information ?

Un peu d'histoire au sujet du DTP :

Depuis 1965 le DTP est obligatoire, à raison d'une primo vaccination complète et d'un rappel.

- Jusqu'en 2013, la primo vaccination comporte 3 injections (2 mois - 3 mois et 4 mois) + 1 rappel obligatoire (entre 16-18 mois).

Soit un schéma vaccinal DTP complet de **4 injections**.

- En 2013, le Comité Technique des Vaccinations change d'avis : il préconise pour la primo-vaccination un schéma à 2 injections (2 mois - 4 mois) + 1 rappel obligatoire (à 11 mois).

Soit un schéma vaccinal DTP complet de **3 injections**.

- Or, le Comité Technique des Vaccinations n'a pas pouvoir législatif. Autrement dit, le Calendrier des Vaccinations n'est pas un texte de loi. Et, étant donné qu'aucune loi n'est venue confirmer l'avis de ce Comité, une ambiguïté a émergé (et continue de perdurer) pour les enfants nés entre 2013 et 2018 : **schéma complet 4 ou 3 injections ?**

- Légalement, c'est la loi de 1965 qui aurait dû continuer à s'appliquer avec un schéma complet à **4 injections**. Mais, les médecins vont suivre le Calendrier des Vaccinations : 2 injections pour la primo vaccination (2 mois - 4 mois) + 1 rappel obligatoire à 11 mois, soit **3 injections**. Et, pour coller à la loi, 1 rappel à 6 ans, soit **4 injections** (alors que le rappel à 6 ans n'était pas obligatoire).

En réalité, textes de loi à l'appui, les administrations conviennent que les rappels de 6 et 12 ans ne sont pas obligatoires.

L'ambiguïté a été levée par la loi du 30 décembre 2017 qui dit : un schéma DTP complet à **3 injections** (2 mois - 4 mois+ 11 mois)¹.

Un peu de vocabulaire..., et de vigilance ! 😊

➤ **Primo vaccination :**

- Avant 2013, primo vaccination signifie les 3 premières injections (2 mois - 3 mois - 4 mois).
- Entre 2013 et 2024, elle signifie les 2 premières injections (2 mois - 4 mois).
- Depuis le 01/01/2025, la primo-vaccination signifie les 3 premières injections (2 mois - 4 mois - 11 mois). Et oui..., les définitions changent et rechargent au cours du temps 😊.

- **Rappel :** Renouvellement de l'administration d'un vaccin. Autrement dit, il s'agit des injections après la primo vaccination.

⚠ Les rappels de 6 ans, 12 ans n'ont jamais été et ne sont toujours pas obligatoires.

- **Loi :** Règle, prescription émanant de l'autorité souveraine dans une société donnée et entraînant pour tous les individus l'obligation de s'y soumettre sous peine de sanctions.

- **Calendrier des Vaccinations :** décrit l'ensemble des vaccins à faire selon l'âge de la personne et les particularités de chacun (femmes enceintes, professions...). Il précise aussi le nombre, le délai entre les injections et les rappels. Il est publié chaque année par le Ministère de la Santé à partir des recommandations de la Commission Technique des Vaccinations.

⚠ Le calendrier des Vaccinations mêle des obligations strictes et des recommandations, voire il énonce des obligations qui, stricto sensu, n'en sont pas². Clairement, le calendrier vaccinal n'est pas la loi. Si une incohérence apparaît entre la loi et le calendrier vaccinal, c'est le texte de loi qui prime.

Notre conseil : Si un médecin persiste à vous affirmer qu'un vaccin est obligatoire alors que vous avez vérifié que ce n'est pas le cas, demandez-lui de vous fournir le texte de loi correspondant.

¹ Pour info, la loi de 2017 a ajouté, au DTP, 8 autres vaccins obligatoires pour les enfants nés à partir du 01/01/2018.

² Par exemple, page 8 du Calendrier des Vaccinations 2025 (de nombreuses autres pages pourraient être citées), il est écrit "La primo-vaccination (deux injections suivies d'un rappel) est obligatoire pour tous les enfants nés à compter du 1er janvier 2018", alors que cette "obligation" concerne exclusivement les enfants qui fréquentent les collectivités.

#Question¹

Ma fille, née en 2010, est en seconde et passe en 1^{ère}.

L'IDE (Infirmière Diplômée d'Etat) rattachée à l'établissement me demande la photocopie des vaccins DTP et ROR.

L'an passé, pour **le DTP**, j'ai dû faire un rappel et lui transmettre la photocopie (elle m'avait menacée de refuser son inscription au lycée).

Pour le **ROR**, ma fille n'a jamais été vaccinée. Est-il devenu obligatoire pour les lycéens ? D'après moi, non. Ai-je loupé une information ?

Réponse du Collectif Info Santé (CIS) *apportée en juin 2025*

➤ **Concernant le ROR** : pour les enfants nés avant 2018 aucune dose pour le ROR n'est obligatoire.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F767>

Vous pouvez lire :

Enfant né avant 2018

Les **vaccinations obligatoires** sont les suivantes :

- Pour les enfants nés avant 2018, la primo vaccination diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP). Elle est exigée **pour** aller à l'école. (...)

Les **vaccinations recommandées** concernent les maladies et infections suivantes :

- Maladies telles que la tuberculose, la coqueluche, **la rubéole, la rougeole et les oreillons**, la varicelle, la grippe, l'hépatite B, le zona.
- Infections invasives à haemophilus influenzae de type B, à pneumocoque, à méningocoque C
- Infections à papillomavirus humains (HPV). (...)

Les autres vaccinations (coqueluche, BCG, **ROR** notamment) **ne sont pas obligatoires**.

➤ **Concernant le rappel de DTP** les rappels (6 ans, 12 ans, 25 ans, ...) ne sont pas obligatoires (valable pour tous les enfants, qu'ils soient nés avant ou après 2018).

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F704>

Aller à l'onglet "Quel est le calendrier des vaccinations contre la DTP ?"

Nos conseils :

1- Rester calme et poli. Y aller crescendo avec les arguments. Essayer de ne pas lui faire perdre la face.

2- Répondre à l'infirmière que le ROR n'est pas obligatoire (textes de loi à l'appui).

3- Si elle continue à insister, lui demander qu'elle mette sa demande par écrit accompagnée des textes sur lesquels elle s'appuie.

Pensez à noter avec le plus de précisions possibles, le contenu de vos échanges (dates, propos tenus de part et d'autre...).

Ils pourront être utiles pour la suite, s'il est nécessaire de passer par des échanges écrits.

4- Si l'IDE persiste, cessez de discuter oralement et passez, de votre côté, à l'écrit.

Nous vous recommandons dans ce cas, de faire relire vos courriers avant de les envoyer.

Le Collectif Info Santé (CIS) peut continuer à vous aider dans ce genre de démarches si nécessaire.

Lien du groupe Telegram public : <https://t.me/+qGsgdrFr9PY4MWM0>

Adresse courriel : nouscontacter@ikmail.com